M-302

Motion de MM. Gérard Deshusses, Roman Juon, Alain Gallet et Roger Deneys: «Réalisation d'une piste cyclable le long de la route de Florissant».

(acceptée par le Conseil municipal lors de la
séance du 20 novembre 2002)

MOTION

Considérant:

– le nombre croissant de cyclistes empruntant la route de Florissant;

– l'importance de la population scolaire circulant obligatoirement dans le quartier;

– la nécessité de garantir la sécurité de ces usagers particulièrement exposés aux dangers du trafic,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier la création d'une piste cyclable en site propre (dans le prolongement de celle qui est construite sur le territoire de la commune de Chêne-Bougeries) entre le chemin du Velours et le chemin Rieu, dans les deux sens de la circulation, ainsi que jusqu'au boulevard des Tranchées en direction du centre.